

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10 DU 25 FEVRIER 2009

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : René RAUD

Sébastien GALLET, absent, a donné pouvoir à Jean-Louis VIGNON et Jacques BEAUCHAMP, absent, a donné pouvoir à Yvan BRISHOUAL. Notre trésorier, Thierry ROC'H, est également présent.

Début de séance à 18 H 30.

Le compte rendu du conseil N°9 est adopté à l'unanimité après 2 corrections mineures :

- au § II "*résultats des questionnaires*", lire : "Un premier questionnaire a été distribué aux jeunes lors de la réunion du 13 mai 2008".
- au § VIII après "*Coût : 6 000 € + 1 000 € de fonçage sous la route.*", ajouter : "Ce coût correspond au devis de France Télécom. La part électricité sera payée par le syndicat d'électricité".

1 Compte de Gestion du Trésorier

Classiquement le trésorier présente le compte de gestion qui doit être approuvé et ensuite le compte administratif est présenté pour être aussi approuvé. Comme le compte de gestion présente les mêmes éléments que le compte administratif, seul ce dernier est présenté en détail.

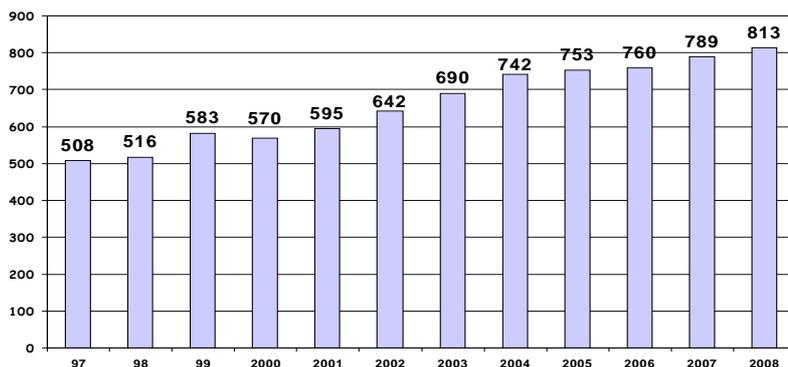
Le trésorier, monsieur Thierry ROC'H, nous précise que le compte administratif est en accord avec le compte de gestion.

2 Compte Administratif 2008

Avant de nous présenter le compte administratif 2008, Julien POUPON, adjoint délégué aux finances, fait un rappel sur l'évolution des budgets depuis 1997.

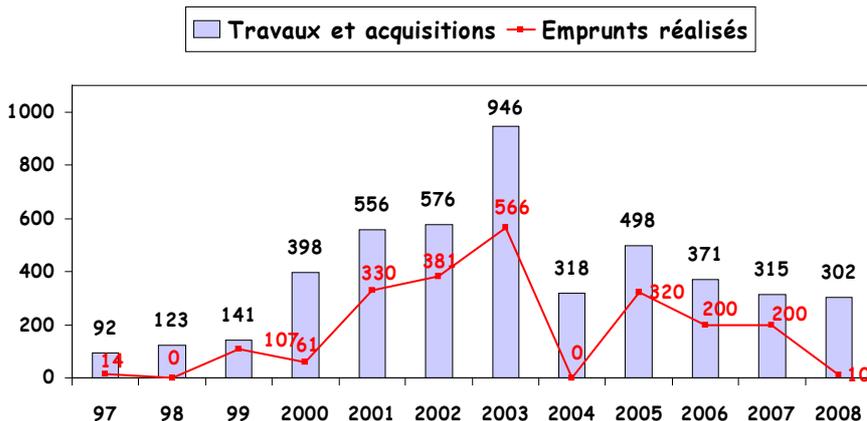
2.1 Evolution des budgets

Les recettes de fonctionnement, hors atténuation de charges et CNASEA, passent de 508 k€ en 1998 à 813 k€ en 2008. Elles ont été quasiment en progression constante sur cette période.

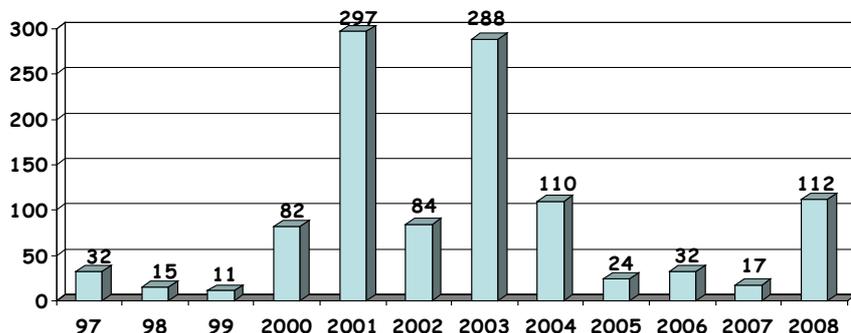


Les investissements ont progressé depuis 1997 (92 k€) avec un pic en 2003 correspondant à la construction de l'école (946 k€), puis ont diminué depuis pour atteindre 302 k€ en 2008.

Les emprunts réalisés suivent les investissements pour terminer à 10 k€ en 2008.

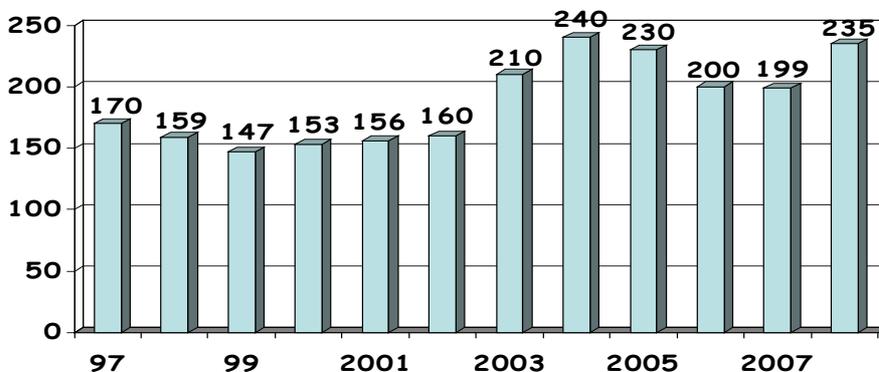


Le graphique des subventions obtenues sur l'investissement donnent une idée du coût supporté par la commune.

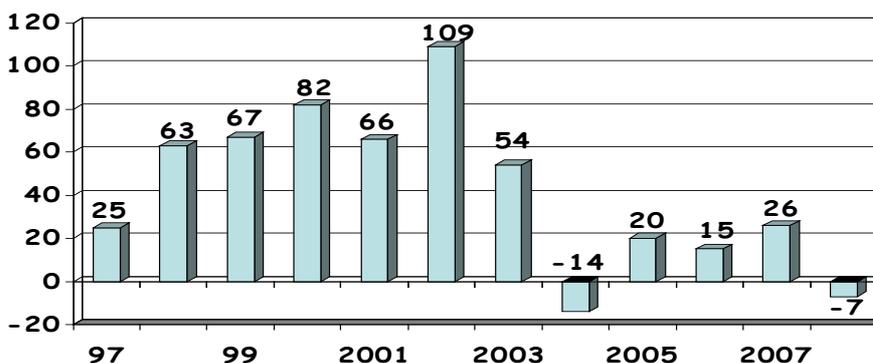


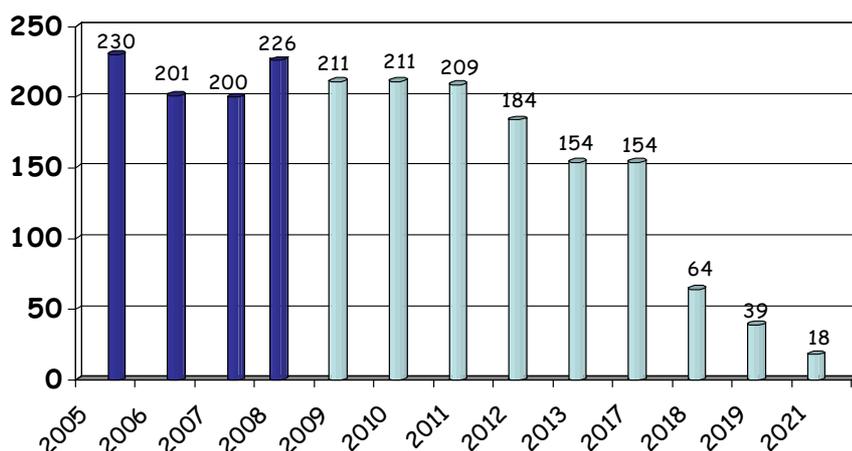
Les annuités de la dette ont culminé à 240 k€ en 2004 et s'élèvent encore aujourd'hui à 235 k€.

En pourcentage (rapport de l'annuité sur la recette), cette somme de 235 k€ représente 29,5 %



L'autofinancement net qui couvre les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette est légèrement négatif (-7 k€). Il faudra donc limiter les dépenses ou augmenter les recettes pour le prochain budget.





Avec l'emprunt actuel, les annuités seront encore élevées jusqu'en 2011, puis commenceront à baisser à partir de 2012 avec un palier à 154 k€ de 2015 à 2017.

2.2 Budget communal

L'exercice 2008 est déficitaire d'environ 46 500 €.

2.2.1 section fonctionnement

Les dépenses se montent à 660 890,32 € et les recettes à 813 225,37 €, La section fonctionnement dégage donc un excédent, ce qui représente un autofinancement brut de 152 335,05 €.

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	187 472,41	013 Atténuation de charges	2 847,55
012 Charges du personnel	275 247,67	70 Produits des services	61 709,80
014 Atténuation de charges	10 176,00	73 Impôts et taxes	421 107,69
65 Autres charges Gestion courante	111 564,66	74 Dotations, Subventions	310 904,22
66 Charges financières	65 471,25	75 Autres produits de gestion courante	8 594,81
67 Charges exceptionnelles	392,90	76 Produits financiers	1 846,16
022 Dépenses imprévues	0,00	77 Produits exceptionnels	6 215,14
042 Opérations d'ordre de transfert	10 565,43		
	<hr/>		
TOTAL	660 890,32	TOTAL	813 225,37

2.2.2 section investissement

Les gros postes de dépenses sont l'extension de la salle Ty Kreis-ker pour 79 412 €, l'aire de jeux pour 35 962 € et le retable de la chapelle de Trévan pour 25 893 €. Les postes Ty Kreis-ker et Trévan sont en partie compensés par des subventions à hauteur de 95 022 €.

Dépenses		Recettes	
Bâtiments communaux	169 849,63	Bâtiments communaux	96 189,50
Ecole	14 168,01	Ecole	0,00
Voirie	117 773,20	Voirie	15 452,75
	<hr/>		
TOTAL	301 790,84	TOTAL	111 642,25

La section fonctionnement en 2007 était bénéficiaire de 163 630,24 € mais la section investissement était en déficit de 96 578,97 €, ce qui donne un résultat bénéficiaire de 67 051,27 € pour l'exercice 2007.

Sur les 163 630,24 € du fonctionnement, 153 130,24€ sont affectés à l'investissement 2008 et 10 500 € restent au fonctionnement.

Le bilan **investissement 2008** est alors conforme au tableau suivant.

Dépenses		Recettes	
Déficit reporté 2007	96 578,97	Affectation 2007	153 130,24
		TLE	15 361,00
Opérations financières (dette, capital)	169 354,89	Emprunt	10 000,00
		FCTVA	55 949,56
Opérations d'équipements	301 790,84	Subventions	111 642,25
		Ordre Amortissement PLU	10 490,43
		Cession Sortie Actif Terrain	75,00
		Reversement Emprunt Assainis.	2 627,31
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	567 724,70	TOTAL	359 275,79

Le résultat investissement 2008 est **déficitaire de 208 448,91 €**.

2.2.3 Bilan communal 2008

Fonctionnement 2008	152 335,05	}	* 162 835,05
Excédent 2007 fonctionnement	10 500,00		
Investissement 2008	-208 448,91		

Résultat exercice 2008 : -45 613,86

* Proposition d'affectation du résultat de 162 835,05 € :

157 134,91	A affecter à l'investissement
5 700,14	Report au fonctionnement 2009 (Amortissement PLU).

2.3 Budget eau

Le budget eau est excédentaire d'environ 91 600 €.

2.3.1 section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	25 010,49	70 Produits des services	97 323,38
012 Charges du personnel	23 900,00	77 Produits exceptionnels	9 226,00
66 charges financières	3 158,9		
042 Opérations d'ordre de transfert	34 675,55		
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	86 744,97	TOTAL	106 549,38

La section fonctionnement est **excédentaire de 19 804,41 €**

2.3.2 section investissement

Elle ne comporte que des dépenses qui s'élèvent seulement à 15 028 € car de gros travaux comme une borne incendie à Kerdostin n'ont pas été faits.

La section fonctionnement en 2007 était bénéficiaire de 18 051,24 € et la section investissement était aussi bénéficiaire de 39 249,18 €, ce qui donne un résultat bénéficiaire de 57 300,42 € pour l'exercice 2007.

L'excédent du fonctionnement 2007 est intégralement affecté à l'investissement 2008.

Le bilan **investissement 2008** est alors conforme au tableau suivant.

Dépenses		Recettes	
Opérations financières (<i>dette capital</i>)	6 291,53	Excédent antérieur 2007	39 249,18
Opérations Equipement (<i>Travaux et acquisitions</i>)	15 028,34	FCTVA	10 384,47
		Subventions	0,00
<i>Ordre Amortissement</i>	9 226,00	<i>Ordre Amortissement</i>	34 675,55
Total	30 545,87		84 309,20

Le résultat investissement 2008 est **bénéficiaire de 53 763,33 €**.

2.3.3 Bilan eau 2008

Fonctionnement 2008	19 804,41	}	* 37 855,65
Report de fonctionnement 2007	18 051,24		
Investissement 2008	53 763,33		
Résultat exercice 2008 :	91 618,98		

* Proposition d'affectation du résultat de 37 855,65 € : Report au fonctionnement 2009.

2.4 Budget assainissement

Le budget eau est déficitaire d'environ 39 100 €.

2.4.1 section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	10 281,78	70 Produits des services	63 424,68
012 Charges du personnel	14 750,00	77 Produits exceptionnels	2 257,85
66 charges financières	3 937,32	042 Opérations d'ordre de transfert	13 117,60
042 Opérations d'ordre de transfert	30 839,38		
TOTAL	59 808,48	TOTAL	78 800,13

La section fonctionnement est **excédentaire de 18 991,65 €**.

2.4.2 section investissement

Elle ne comporte que des dépenses qui s'élèvent à 131 152,19 €, le poste le plus important étant celui de la réhabilitation du réseau d'assainissement.

La section fonctionnement en 2007 était bénéficiaire de 43 463,10 € et la section investissement était également bénéficiaire de 7 948,43 €, ce qui donne un résultat bénéficiaire de 51 381,53 € pour l'exercice 2007.

Les excédents du fonctionnement et d'investissement 2007 sont intégralement affectés à l'investissement 2008.

Le bilan **investissement 2008** est alors conforme au tableau suivant.

Dépenses		Recettes	
Opérations financières (<i>dette capital</i>)	10 979,25	Excédent antérieur 2007	7 948,43
Opérations Equipement (<i>Travaux et acquisitions</i>)	131 152,19	Affectation du résultat 2007	43 463,10
		FCTVA	14 881,29
		Subventions	0,00
<i>Ordre Amortissement</i>	<i>13 117,60</i>	<i>Ordre Amortissement</i>	<i>30 839,38</i>
Total	155 249,04		97 102,20

Le résultat investissement 2008 est **déficitaire de 58 146,84 €**.

2.4.3 Bilan assainissement 2008

Fonctionnement 2008	18 991,65 *
Investissement 2008	-58 146,84
Résultat exercice 2008 :	-39 155,19

* Proposition d'affectation du fonctionnement de 18 991,65 € : Report à l'investissement 2009.

3 Affectation des Résultats

Après cette présentation, Jean-Louis VIGNON nous demande de voter le compte de gestion du trésorier qui est adopté à l'unanimité (15 voix sur 15)

Ensuite, Jean-Louis VIGNON quitte la salle pendant le vote des budgets, Fanch DANTEC président la séance pour ces votes.

Le budget communal, le budget eau et celui d'assainissement, ainsi que leurs propositions d'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité des votants (13 voix sur 13)

4 Convention Abribus du Conseil Général

Les abribus du Conseil Général étaient gérés par la société DECAUX. La convention de gestion arrivant à échéance, elle a été remise à concurrence. L'appel d'offre a été remporté par la société MDO France Mobilier.

Nous devons nous prononcer sur cette nouvelle convention qui engage la société gestionnaire pour une durée de 10 ans.

Convention adoptée à l'unanimité (15 voix).

5 Subvention pour frais de formation - Bénévoles Bibliothèque

Lors de l'informatisation de la bibliothèque, une personne bénévole a suivi une formation sur les outils de gestion de bibliothèque. Cette formation lui a occasionné des frais, évalués à 156,54 €. Cette personne forme ensuite sur place les autres bénévoles de la bibliothèque.

Le conseil vote à l'unanimité (15 voix) l'indemnisation de cette personne bénévole à hauteur de la somme demandée.

6 Questions diverses

Jean Louis VIGNON nous fait part de la réunion du 24 février avec la société Aqua Terra. Le compte rendu du travail effectué n'est pas satisfaisant, certaines données n'ayant pas été réactualisées.

7 Tour de table

Nathalie ABIVEN

Sivuric : un employé quitte le Sivuric, ce qui va poser des problèmes en attendant l'arrivée d'un remplaçant.

Certains bénéficiaires du portage des repas à domicile trouvent que la livraison d'eau avec les repas n'est pas utile. En conséquence il n'y aura plus de livraison d'eau pour les nouveaux abonnés et le choix sera laissé aux anciens abonnés.

Commission PAC : une visite les circuits de randonnée est prévue le 28 février pour déterminer les "points noirs" et les points de balisage.

CCAS : l'attribution d'un prêt jeune a permis à une personne de passer son permis de conduire et de trouver un emploi.

Pascale CORRE

Commission jeunesse : la réunion du 21 février a permis de définir les modalités de mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Un article paraîtra dans le prochain bulletin. Une réunion publique d'information se tiendra le vendredi 27 mars à Ty Kreis-ker.

Animation intercommunale : un séjour de 14 jours est prévu en juillet pour 36 jeunes de 14 à 17 ans des 8 communes associées (Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna, Loperhet, St Eloy et St Urbain). Il y aurait au maximum 4 places pour Saint Urbain. Le coût brut est de 812 € par personne. Les activités proposées sont notamment la spéléologie, l'accrobranche, le surf. Compte tenu de la participation familiale, il reste 323 € par personne pour la commune.

PMI : Monsieur ROBIN (PMI) a visité nos installations et a fait les observations suivantes :

- Le personnel encadrant n'est pas assez nombreux par rapport à la fréquentation actuelle de la garderie.
- La salle de motricité convient pour l'accueil des enfants par les assistantes maternelles.

Julien POUPON signale que les dossiers de demande de subventions ont été distribués.

Bernard CORNEC signale qu'un état des lieux sera bientôt effectué par la commission voirie dès que les résultats de l'étude de Géoarchi seront reçus.

Fanch DANTEC signale qu'une personne a abîmé son véhicule en touchant un des plots récemment posés dans la résidence rurale pour limiter la vitesse. Compte tenu du caractère récent et expérimental de cette installation, il demande si la commune peut indemniser le propriétaire. Après discussion, la réponse est négative car le conducteur doit être maître de son véhicule.

Rémi LE BERRE, suite à certaines interrogations, précise qu'une signalisation de "chaussée rehaussée" n'est pas obligatoire avec les "coussins berlinois", compte tenu de leur hauteur et de la limitation de vitesse à 30 km/h.

Yvan BRISHOUAL rappelle que la soirée cabaret aura lieu vendredi soir (27 février).

La parole est donnée, comme à chaque conseil au public : pas de question.

8 Agenda

7 mars - 10H	réunion de préparation du budget
9 mars	réunion SCOT à la communauté de communes
12 mars	réunion de la commission finances

Dates des prochains conseils municipaux

20 mars - 18H30	budget primitif
27 avril - 20H00	
5 juin - 18H30	

La séance est levée à 20H45.